

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

5159, BOUL. ST-LAURENT

MONTRÉAL (QC) H2T 1R9

TÉL. 514 903 7627

COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Le 12 février 2024

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100, CP 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossier RDÉ R-4247-2023.

Investissements 2024 d'Hydro-Québec dans ses activités de transport (HQT) dont le montant unitaire est inférieur à 65M\$.

Réponse du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* aux [commentaires B-0007 d'Hydro-Québec dans ses activités de transport \(HQT\)](#) sur les demandes d'intervention, listes de sujets et budgets.

Chère Consœur,

Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* procède ci-après à répondre aux [commentaires B-0007 d'Hydro-Québec dans ses activités de transport \(HQT\)](#) sur les demandes d'intervention, listes de sujets et budgets au présent dossier.

1. LES CONTESTATIONS DE LA PART D'HQT – PORTRAIT D'ENSEMBLE

Il n'y a que deux regroupements demandeurs en intervention au présent dossier :

- L'Association Hôtellerie Québec et l'Association Restauration Québec (« AHQ - ARQ »).
- Le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (« RTIEÉ »).

Hydro-Québec conteste le contenu des deux demandes d'intervention.

En réponse à cela, et dans un contexte où seules deux demandes d'intervention existent, le RTIEÉ invite respectueusement la Régie à faire preuve d'ouverture à l'égard de celles-ci. Le RTIEÉ invite respectueusement la Régie à éviter le rejet prématuré d'approches ou de sujets qui lui sont soumis par les intéressés aux fins de leurs demandes d'intervention. Le RTIEÉ invite plutôt la Régie à permettre aux intéressés à lui présenter leurs points de vue au mérite, de manière à ce qu'Hydro-Québec puisse alors y répondre (au besoin), en permettant au tribunal ensuite de trancher.

De façon toute particulière, le RTIEÉ souligne qu'il s'est efforcé, **avant sa demande d'intervention**, de bien prendre connaissance préalable du dossier, et ce afin de pouvoir **être le plus précis possible dans sa liste de sujets**. *Il nous semble en effet qu'une intervention et une liste de sujets bien ciblées et précises soient davantage respectueuses du processus de reconnaissance de statut d'intervenant auprès du tribunal.* Nous avons toutefois constaté, à regret, dans le passé qu'il arrive parfois que la Régie décourage la précision dans les listes de sujets d'intervention, en étant davantage encline à accepter les listes de sujets vagues, très englobantes et imprécises, alors que les listes de sujets plus précises et ciblées (*offrant davantage prise à des objections*) sont davantage susceptibles d'être coupées préliminairement par le tribunal. Cela ne nous semble pas optimal. Au contraire, il nous semble respectueusement que la Régie devrait viser à éviter de pénaliser les listes de sujets qui s'avèrent plus précises (comme celle du RTIEÉ au présent dossier). Nous invitons respectueusement la Régie, par la décision qu'elle rendra sur les interventions au présent dossier, à encourager plutôt que décourager la précision dans les listes de sujets, et à laisser au demandeur en intervention la souplesse nécessaire pour qu'il puisse développer ses sujets au mérite dans sa preuve à venir.

2. L'ENCADREMENT ADMIS DE TOUS

Nous exprimons d'autant plus ce souhait **qu'Hydro-Québec, avec raison, ne reproche pas au RTIEÉ**, dans ses [commentaires B-0007](#) (en page 4), de tenter de faire porter son intervention sur l'examen individuel des projets d'investissements individuels plutôt que sur l'autorisation globale des enveloppes budgétaires par catégories. Le RTIEÉ est en effet le premier à soutenir que les dossiers annuels d'autorisation des projets d'investissement inférieurs au seuil **visent à approuver des enveloppes budgétaires par catégories et non des projets individuels**. Nous l'avons défendu à plusieurs reprises devant la Régie. Cet encadrement semble d'ailleurs admis de tous, comme le souligne également l'AHQ-ARQ dans sa [réponse C-AHQ-ARQ-0005](#) du 12 février 2024.

Il n'était donc pas nécessaire à HQT de mentionner, dans ses [commentaires B-0007](#), que les dossiers annuels d'autorisation des projets d'investissement inférieurs au seuil visent à approuver des enveloppes budgétaires par catégories et non des projets individuels, puisqu'aucun intéressé ne plaide le contraire.

3. LES EXAMENS ENVISAGÉS PAR LE RTIÉÉ

3.1 LE SUJET NO. 1 DU RTIÉÉ : LES INVESTISSEMENTS NE GÉNÉRANT PAS DE REVENUS ADDITIONNELS

Ainsi, nous reproduisons ci-après le sujet no. 1 (après rectification d'erreurs typographiques) tel qu'annoncé par le RTIÉÉ sur deux pages en répondant ensuite aux [commentaires B-0007](#) d'Hydro-Québec. **Nous soulignons en caractère gras ci-après les aspects d'intérêt spécifique pour l'environnement et le développement durable que comprendra notre examen.**

(Note : nous nous excusons des erreurs typographiques, en soulignant que le fichier Excel obligatoire pour les listes de sujets ne permet pas la vérification orthographique, que des mots sont parfois erronément scindés par Excel lorsqu'ils y sont collés et que, lorsqu'une case comporte plusieurs paragraphes, Excel en réduit automatiquement la taille, ce qui ne facilite pas la détection visuelle d'erreurs orthographiques) :

Sujet 1 - LES INVESTISSEMENTS NE GÉNÉRANT PAS DE REVENUS ADDITIONNELS

A MAINTIEN DES ACTIFS - Nous vérifierons le suivi des interventions en fonction du risque 2022 et 2023 et le budget proposé pour 2024.

*Un premier aspect : En pages 28-29, nous vérifierons si les **"interventions pour raisons autres"** sont budgétés et comptés comme des coûts de Maintien des actifs.*

A.1 MAINTIEN DES ACTIFS - AUTOMATISMES - Nous notons en pages 17-18 (Maintien des actifs-Pérennité des actifs, Catégorie Automatismes) que, de nouveau encore cette année, "les interventions planifiées consistent principalement à remplacer des systèmes de protection et des automatismes locaux et de réseau par des systèmes de technologie numérique de "dernière génération", notamment

a) des protections de gaz sur les transformateurs ;

b) des systèmes de commande conventionnels et des systèmes de commande numériques de première génération par des systèmes de technologie numérique de dernière génération, dont le remplacement est arrimé à celui des systèmes de protection et des automatismes locaux ; et

c) des systèmes de mesure et de surveillance, notamment les enregistreurs de tension, les oscilloperturbographes et les annonceurs, par des équipements de technologie numérique de dernière génération, travaux arrimés au remplacement des systèmes de protection, des systèmes de commande et des automatismes locaux."

Vu la récurrence, année après année, des mêmes motifs d'investissements, nous vérifierons quel est le plan et le calendrier du remplacement complet de ces équipements de HQT et quel est le niveau de tels remplacements déjà atteints. En lien avec ce type

d'investissements, nous vérifierons quelles nouvelles fonctionnalités ces remplacements permettent d'ajouter. Entre autres, ces remplacements permettent-ils de mieux intégrer la production distribuée (un sujet important pour les groupes environnementaux, la compatibilité du "déclenchement" des équipements distribués et du "déclenchement" des équipements de réseau ayant constitué un enjeu), ou d'isoler une partie du réseau ou de créer des "centrales virtuelles" (sujet important en raison de ses perspectives environnementales et que le RTIEÉ a déjà traité au dossier R-4210-2023 en Phase 1).

A.2 MAINTIEN DES ACTIFS - LIGNES - Nous notons en page 19 (Maintien des actifs-Pérennité des actifs, Catégorie Automatismes) que, de nouveau encore cette année, les interventions planifiées consistent notamment à remplacer : des câbles à l'huile (lignes souterraines) par des câbles secs, à savoir des câbles avec isolation synthétique (sans utilisation d'huile isolante); ce type de remplacement est de façon générale environnementalement souhaitable.

Vu la récurrence, année après année, des mêmes motifs d'investissements, nous vérifierons quelle est la part du budget lignes consacrée à cet aspect ? Quel est le plan et le calendrier du remplacement complet de ces équipements de HQT qui reviennent d'une année à l'autre ET quels sont les résultats en nombre de remplacements déjà atteints ? Est-ce que chaque remplacement est accompagné d'un coût d'inspection et de récupération d'huile déversée (quelle part du coût, quel est l'état des résultats ou est-ce que les retraits d'huile sont reportés à la date de retrait de l'actif?) ou est-ce qu'au contraire le coût d'inspection et récupération est reporté à la date de disposition de l'actif en fin de vie?

A.3 MAINTIEN DES ACTIFS - TÉLÉCOMMUNICATIONS - Nous vérifierons quels sont les enjeux de cybersécurité mentionnés en page 20, ligne 13. Notamment, nous vérifierons si ces enjeux incluent des risques dont l'impact causerait des dommages à l'environnement (déversements d'huile, etc.).

B. MAINTIEN ET AMÉLIORATION DES ACTIFS - En page 24, lignes 4-7, "Le Transporteur prévoit l'achat et l'installation d'une nouvelle plateforme en temps réel de l'outil de simulation Hypersim 2023-2024 pour augmenter la capacité de calcul, afin de pouvoir suivre la complexité croissante des réseaux électriques modernes." Nous vérifierons quels sont les avantages et les nouvelles fonctionnalités (notamment quant à l'intégration de la production distribuée et quant à la gestion des risques environnementaux) et quel est le plan de déploiement et l'état actuel de celui-ci.

C. RESPECT DES EXIGENCES - En page 25 au tableau 20, sont prévus des Travaux pour se conformer aux normes CIP de la NERC relativement à des branchements de postes (CIP-005-5, CIP-006-6 CIP-007-6) (voir Décision D-2017-019, par. 82), à la mise à jour de la catégorisation annuelle selon CIP-002 et au renforcement de la cybersécurité pour la communication entre les centres de contrôle selon CIP-012. Nous effectuerons des vérifications à ce sujet

quant aux aspects qui sont en lien avec les deux paragraphes qui précèdent.

[Souligné en caractère gras par nous]

Comme on le voit, **nous avons constaté en ce sujet no. 1 que plusieurs catégories contenaient des types d'investissements qui étaient récurrents année après année. HQT se trouve ainsi en train de procéder, sur plusieurs années, à des remplacements ou modifications systématiques de certains types d'équipements. Nous ne demandons pas à examiner individuellement ces remplacements ou modifications, mais souhaitons plutôt vérifier dans quel plan d'ensemble ils s'inscrivent** : HQT vise-t-elle à terme à remplacer ou modifier la totalité des équipements de ces types dans son réseau ? Ou seulement une part d'entre eux ? À quel rythme ? Ce rythme serait-il jugé trop rapide ou trop lent par la Régie ? Quels bénéfices ces remplacements ou modifications procurent-ils à la mission d'HQT, à la fiabilité et à la qualité du service ?

Dans ses [commentaires B-0007](#), Hydro-Québec conteste cette approche « **macro** » de la part du RTIEÉ. À cela nous répondons qu'une telle approche « **macro** » est de nature à offrir des points de repère à la Régie dans l'exercice de sa discrétion d'autoriser ou non, avec ou sans modifications ou conditions, les enveloppes budgétaires par catégories qui lui sont soumises par HQT.

Ainsi, nous soumettons respectueusement que le RTIEÉ devrait être autorisé, dans le cadre de son intervention, à **recourir à une telle approche « macro »** aux fins d'émettre ses recommandations à la Régie quant à l'autorisation ou non, avec ou sans modifications ou conditions, des enveloppes budgétaires par catégories soumises par HQT au présent dossier. Si HQT est en désaccord avec cette **approche « macro »**, elle pourra toujours l'exprimer dans ses commentaires au mérite.

Dans ses [commentaires B-0007](#), Hydro-Québec conteste aussi que nous puissions, en tant que regroupement environnemental, traiter des investissements susdits de télécommunication, maintien et amélioration des actifs et respect des exigences. **Pourtant, nous indiquons clairement dans notre texte ci-dessus, que ceux-ci seront traités de point des risques dont l'impact causerait des dommages à l'environnement (déversements d'huile, etc.) et des avantages des nouvelles fonctionnalités (notamment quant à l'intégration de la production distribuée et quant à la gestion des risques environnementaux).** La contestation par HQT nous semble donc erronée.

Finalement, dans ses [commentaires B-0007](#), Hydro-Québec conteste que le RTIEÉ demande si les investissements soumis **incluent ou non** déjà le coût de disposition, à savoir « un coût d'inspection et de récupération d'huile déversée ». À cela nous répondons qu'**il est pertinent de savoir ce que les investissements dont l'autorisation est demandée incluent ou excluent.**

3.2 LE SUJET NO. 2 DU RTIÉE : LES INVESTISSEMENTS EN CROISSANCE

Nous reproduisons ci-après le sujet no. 2 (après rectification d'erreurs typographiques) tel qu'annoncé par le RTIÉE en répondant ensuite aux [commentaires B-0007](#) d'Hydro-Québec :

Sujet 2 - LES INVESTISSEMENTS EN CROISSANCE

D. CROISSANCE DE LA DEMANDE

Vu la récurrence de ces investissements en croissance après année, nous vérifierons quel est l'état actuel ET le plan des remplacements 120kV par 315 kV et des remplacements des départs de lignes 12kV par 25 kV.

Nous vérifierons dans quelle mesure HQT considère la croissance de la production distribuée dans sa planification des investissements en croissance ou si cette croissance est considérée comme appartenant aux autres catégories d'investissements.

Il semble y avoir un manque d'harmonisation entre le Dossier R-4247-2023 et le Dossier R-4248-2024: En page 33, nous vérifierons pourquoi le coût de Raccordement d'un circuit et remplacement de disjoncteurs à 315 kV au Poste de Saraguay n'est pas intégré au Dossier R-4248-2023.

Ici encore, dans ses [commentaires B-0007](#), HQT conteste que nous cherchions à examiner comment les présents investissements se situent dans le plan d'ensemble de remplacement de certains voltages. Nous rappelons, tel que susdit, les questions qui se posent : HQT vise-t-elle à terme à remplacer ou modifier la totalité des équipements de ces types dans son réseau ? Ou seulement une part d'entre eux ? À quel rythme ? Ce rythme serait-il jugé trop rapide ou trop lent par la Régie ? Quels bénéfices ces remplacements ou modifications procurent-ils à la mission d'HQT, à la fiabilité et à la qualité du service ?

Dans ses [commentaires B-0007](#), HQT s'oppose à ce que nous cherchions à mieux comprendre la portée de la catégorie Croissance, pour vérifier si celle-ci inclut ou non les investissements **sur des équipements**, afin de mieux intégrer la croissance de la production distribuée. Note : on sait que la croissance de la production distribuée sur le réseau existant amène des besoins d'adaptation de certains équipements. Seront-ils considérés comme des investissements en Amélioration ou en Croissance ?

Dans ses [commentaires B-0007](#), HQT s'oppose également à ce que nous demandions pourquoi un certain investissement prévu au Poste Saraguay a été scindé de l'investissement plus étendu sur ce même poste, prévu au Dossier R-4248-2024. Nous ne voyons pas pourquoi il serait interdit de poser la question, vu **l'usage de ne pas scinder un investissement à un même poste dans sa présentation pour autorisation auprès de la Régie.**

Nous soumettons respectueusement qu'HQT est mal fondée de vouloir interdire préliminairement de poser les trois groupes de questions susdits.

3.3 LE SUJET NO. 3 DU RTIÉE : ASPECTS COMMUNS A TOUTES LES CATEGORIES D'INVESTISSEMENTS

Nous reproduisons ci-après le sujet no. 3 (après rectification d'erreurs typographiques) tel qu'annoncé par le RTIÉE en répondant ensuite aux [commentaires B-0007](#) d'Hydro-Québec :

Sujet no. 3. ASPECTS COMMUNS À TOUTES LES CATÉGORIES D'INVESTISSEMENTS

INDICATEURS DE FIABILITÉ DU SERVICE

En lien avec la page 35 et ses hyperliens, nous comparerons les résultats des indicateurs en tenant compte de l'atypisme de la période de pandémie.

SUR-UTILISATION ET SOUS-UTILISATION ET RÉALLOCATION BUDGÉTAIRES

En pages 11-12, HQT propose d'accroître de 26% le budget de chaque catégorie pour réserve comptable (taux de surutilisation). En page 36, lignes 11-13, le "Transporteur demande également à la Régie qu'il lui soit permis de réallouer jusqu'à 65 M\$ entre les catégories d'investissement et ce, afin de lui permettre de disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour la gestion efficace de ses investissements". Nous sommes généralement favorables avec l'octroi de telles marges de surutilisation et réallocation pour motif de marge de manœuvre. Par ailleurs, même si historiquement HQT a sous-utilisé des budgets qui lui furent autorisés, nous sommes en général défavorables à ce que les budgets actuels proposés soient coupés d'une manière correspondante à cet historique. En effet, il est inhérent au fonctionnement budgétaire que, parmi la longue liste de projets constitutifs de chaque catégorie inférieurs au seuil, certains seront entamés (tel qu'autorisé) mais pourraient s'avérer abandonnés ou reportés à une année budgétaire ultérieure (où ils réapparaîtront dans les budgets à approuver). En effet, selon notre compréhension, les autorisations de budgets inférieurs au seuil ne sont pas automatiquement transférées d'une année à la suite et doivent être réautorisés l'année ultérieure si non déjà encourus, ce qui crée l'apparence de non-utilisation (contrairement aux investissements supérieurs au seuil qui sont souvent pluriannuels et, aussi, demeurent valides même en cas de report interannuel.

Nous ne voyons pas pourquoi, dans ses [commentaires B-0007](#), Hydro-Québec voudrait que la Régie interdise préliminairement tout commentaire sur la page 35 de sa preuve relative aux résultats des indicateurs. Nos commentaires seraient incidemment de nature à appuyer HQT, dans une perspective de développement durable, puisqu'ils situeraient ces résultats dans le contexte de la pandémie.

De même, nous ne voyons pas pourquoi, dans ses [commentaires B-0007](#), Hydro-Québec voudrait que la Régie interdise préliminairement tout commentaire sur la sur-utilisation et sous-utilisation et réallocation budgétaires, d'autant plus que nos commentaires seraient incidemment de nature, **pour les motifs indiqués de développement durable**, à appuyer HQT (ce qui semblerait différent des représentations annoncées par AHQ-ARQ).

4 LE BUDGET

Nous soumettons respectueusement que le budget soumis par le RTIÉE est raisonnable et correspond au temps nécessaire pour traiter adéquatement des sujets annoncés, de manière à **fournir une plus-value à la Régie** laquelle, nous le souhaitons humblement, sera utile à ses délibérations.

La différence de budget entre les deux demandeurs en intervention s'explique par la différence entre les deux listes de sujets. Nous invitons respectueusement la Régie à le constater à la lecture de ces deux listes de sujets.

Tel qu'indiqué plus haut, le RTIÉE souligne qu'il s'est efforcé, **avant sa demande d'intervention**, de bien prendre connaissance préalable du dossier, et ce afin de pouvoir **être le plus précis possible dans sa liste de sujets.**

* * *

Pour l'ensemble de ces motifs, le RTIÉE invite respectueusement la Régie à accueillir sa demande d'intervention telle que formulée avec sa liste de sujets et son budget qui sont annexés.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)*, regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).